

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
195^{EME} REUNION
17 JUIN 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.3(CXCV)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 195^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 195^{ème} réunion, tenue le 17 juin 2009, a examiné la situation en République Centrafricaine et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Prend note** du Rapport du Président de la Commission sur la situation en RCA [PSC/PR/2 (CXCV)] et des communications de l'Envoyé spécial du Président de la Commission en RCA, des représentants des Nations unies, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF);
2. **Rappelle** ses communiqués antérieurs sur la situation en RCA, en particulier le communiqué PSC/PR/Comm.(CXXX) adopté lors de sa 130^{ème} réunion tenue le 29 mai 2008 ;
3. **Note avec satisfaction** le bon déroulement et les résultats du Dialogue politique inclusif (DPI) qui a eu lieu à Bangui du 8 au 20 décembre 2008, ainsi que les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues, y compris la formation, le 19 janvier 2009, d'un Gouvernement ouvert à des représentants de l'opposition politique et armée, la mise en place du Comité de suivi des recommandations du Dialogue, de la Haute court de justice et du Comité *ad hoc* chargé de la relecture du Code électoral, ainsi que l'adoption de la loi de programmation militaire pour la période 2009-2013. Le Conseil **exhorte** toutes les parties concernées à continuer de faire preuve de l'engagement politique requis pour la mise en œuvre, dans les délais prévus, des recommandations du DPI. Le Conseil **lance un appel** aux Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils apportent l'assistance financière et technique nécessaire pour permettre au Comité de suivi du DPI de mener à bien sa mission;
4. **Rend hommage** aux dirigeants de la région de l'Afrique centrale, en particulier à feu le Président El-Haj Omar Bongo Ondimba, pour leur appui aux efforts visant à consolider la paix, la sécurité et la stabilité en RCA. A cet égard, le Conseil **se réjouit** du déploiement de la Mission de consolidation de la paix de la CEEAC (MICOPAX) et du travail remarquable accompli sur le terrain, et **encourage** la CEEAC à prendre toutes les mesures nécessaires, telles que recommandées par la mission conjointe UA/UE en RCA et à Libreville auprès du Secrétariat de la CEEAC, du 23 au 30 avril 2009, afin de renforcer l'efficacité de la MICOPAX;
5. **Félicite** le Président de la Commission pour les efforts déployés à ce jour, y compris à travers son Envoyé spécial pour la RCA, Sadok Fayala, afin de soutenir le processus de stabilisation en RCA, en étroite coopération avec les pays de la région et les partenaires extérieurs de la RCA ;

6. **Félicite également** les partenaires de la RCA, notamment les Nations unies à travers le BONUCA, l'Union européenne (UE), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les institutions financières internationales, pour leur soutien multiforme au processus de stabilisation et de redressement économique de la Centrafrique ;

7. **Prend note** des mesures prises par le Gouvernement centrafricain en vue de l'amélioration de la sécurité et du renforcement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire et **salue** le retour à Bangui du dirigeant du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), ainsi que les contacts entre le Gouvernement centrafricain et les dirigeants du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC);

8. **Exprime sa grave préoccupation** face à la recrudescence des attaques armées, des actes de grand banditisme et des affrontements intercommunautaires dans certaines régions du pays, ainsi que face à la multiplication des mouvements politico-militaires et des groupes d'auto-défense, **condamne fermement** les attaques perpétrées par les groupes armés et **exige** qu'ils mettent un terme immédiat à ces attaques et se joignent au processus politique afin de consolider la paix et la stabilité en RCA ;

9. **Exprime également sa grave préoccupation** face à la dégradation continue de la situation humanitaire qui prévaut en RCA et en appelle aux Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils apportent l'assistance humanitaire nécessaire aux populations déplacées et réfugiées dans les pays voisins ;

10. **Souligne** la nécessité de tout mettre en œuvre en vue de l'application du programme DDR et de la réforme du secteur de la sécurité. A cet égard, le Conseil **lance un appel** aux Etats membres et aux autres partenaires internationaux pour qu'ils apportent l'assistance requise à cette fin, y compris la restructuration, la formation et le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité de la RCA ;

11. **Exhorte** tous les partenaires au développement, notamment les institutions financières internationales, à apporter une assistance accrue à la RCA, en vue de faciliter l'aboutissement des efforts entrepris par le Gouvernement centrafricain en ce qui concerne les programmes de réforme et de relance économique, et à adapter leur aide à la situation particulière de la RCA ;

12. **Encourage** le Président de la Commission à renforcer la contribution de l'UA à ce processus, y compris la mobilisation des Etats membres et de la communauté internationale en vue d'une assistance accrue et mieux adaptée à la RCA, l'implication continue dans la mise en œuvre des recommandations du DPI, et en particulier, l'assistance et l'observation électorales, en vue du bon déroulement des scrutins prévus à partir d'avril 2010 ;

13. **Décide** de rester saisi de la question.